



Mémoire prébudgétaire 2024 de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

La FCEI recommande au gouvernement de :

1. Réduire les cotisations d'assurance-emploi (AE) pour les employeurs à petite échelle.
2. Geler la taxe sur le carbone à son niveau actuel et trouver un moyen simple de restituer aux petites entreprises la taxe sur le carbone qu'elles ont payée.
3. Accélérer l'adoption du projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, afin d'exempter le gaz naturel et le propane utilisés pour les activités agricoles.
4. Augmenter le seuil de déduction pour les petites entreprises (p. ex. à 700 000 \$) et le montant des revenus passifs (p. ex. à 60 000 \$), et indexer ces seuils par rapport à l'inflation à l'avenir.
5. Plafonner ou supprimer l'indexation automatique de la taxe d'accise sur l'alcool.
6. Abaisser le taux d'imposition fédéral des petites entreprises de 9 à 8 %, au moins pour les deux prochaines années.
7. Retarder d'au moins trois ans l'élimination progressive des mesures de déduction pour amortissement accélérée (DPAA) et rendre permanente la déduction immédiate.
8. Renforcer les règles de concurrence.
9. Augmenter l'exonération cumulative des gains en capital à 1,2 M\$ pour toutes les PME et l'étendre à certains actifs.
10. Prévoir des incitations fiscales pour les vendeurs afin de compenser les coûts et les risques liés aux fiducies collectives des employés.
11. Simplifier et rationaliser les procédures d'immigration afin d'attirer et de retenir davantage de travailleurs au Canada.
12. Renforcer ou rendre permanentes les initiatives récentes qui permettent aux immigrants temporaires déjà présents au Canada (p. ex. les étudiants, les titulaires d'un super visa, les personnes à charge qui les accompagnent) de travailler ou de travailler plus d'heures.
13. Éviter de dissuader les gens à travailler lors de la conception ou de l'introduction de nouveaux programmes (p. ex. soins dentaires, prestations d'invalidité) ou lors de la modification de programmes existants (p. ex. assurance-emploi).
14. Renforcer les incitations au travail pour les personnes âgées.
15. Réduire la charge administrative globale qui pèse sur les petites entreprises.
16. Simplifier les déclarations fiscales (p. ex., en actualisant les seuils de TPS et de retenue à la source pour tenir compte de l'inflation).

17. Maîtriser la mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle afin de supprimer les obstacles au commerce interprovincial.

Contexte actuel

De nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) luttent encore pour retrouver leurs revenus d'avant-pandémie et pour rembourser les dettes liées à la pandémie, tout en étant confrontées à l'inflation, à des taux d'intérêt plus élevés, à des pénuries de main-d'œuvre et à des difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Il est important de garder à l'esprit que les PME sont essentielles à une économie forte et diversifiée. Les politiques qui les soutiennent profitent également à leurs employés, à leurs clients et à nos communautés. Le présent document contient des recommandations qui favoriseront un environnement propice à l'épanouissement des PME.

Répondre à la pression des coûts des petites entreprises

Parmi les principales pressions sur les coûts des intrants identifiées par les PME figurent les salaires (63 %), les coûts du carburant et de l'énergie (60 %) ainsi que les taxes et les coûts réglementaires (56 %)¹. Il s'agit de domaines dans lesquels le gouvernement peut apporter une aide tout en s'attaquant aux inégalités.

Les petites entreprises sont plus sensibles aux coûts de l'assurance-emploi, car elles ont une forte intensité de main-d'œuvre et n'ont pas accès aux économies d'échelle et au capital des grandes entreprises. La répartition actuelle des cotisations d'assurance-emploi (60/40) a été établie lorsque l'employeur avait un plus grand contrôle sur les décisions d'emploi liées à l'assurance-emploi. Avec l'introduction de diverses prestations spéciales, les salariés ont de plus en plus souvent droit à des prestations d'assurance-emploi qui échappent au contrôle de l'employeur. **La FCEI recommande d'instaurer un taux de cotisation à l'assurance-emploi plus bas pour les petites entreprises, soit par un partage 50/50, soit par un crédit de cotisation permanent à l'assurance-emploi, ciblé et remboursable, à l'instar du crédit pour l'emploi des petites entreprises qui était en place en 2015 et 2016.** Ainsi, les petits employeurs cotiseraient à peu près autant que leurs employés. **Le remboursement aux employeurs des cotisations excédentaires à l'assurance-emploi, comme pour les cotisations excédentaires des salariés lorsqu'ils déclarent leurs impôts, permettrait également d'accroître l'équité du système d'assurance-emploi.**

Alors que 10 % des recettes de la taxe sur le carbone ont été mises de côté pour les PME, seulement 0,17 % leur ont été versées². De simples versements fiscaux (p. ex. les paiements de l'incitatif à agir pour le climat) sont utilisés pour donner aux individus ce qui leur était dû, mais les fonds destinés aux PME n'ont pas été restitués malgré les engagements établis précédemment. **La FCEI recommande de geler la remise fédérale de la taxe sur le carbone à son niveau actuel et de restituer à toutes les petites entreprises les recettes de la taxe sur le carbone qu'elles ont payées depuis 2019 qu'elles paieront à l'avenir, et non pas seulement à une poignée d'entre elles, par le biais de remises simplifiées ou de réductions d'impôts.**

En outre, nous encourageons le gouvernement à réexaminer l'impact économique de la taxe sur le carbone sur les petites entreprises et à envisager d'autres stratégies axées sur la technologie et d'autres approches pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

¹ FCEI, *Baromètre des affaires*^{MD} mensuel, juin 2023.

² T. Brown, F. Gionet et J. Yunis, *Fueling Unfairness : Carbon Pricing and Small Businesses*, FCEI, mars 2023.

La FCEI soutient également l'adoption du projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, qui exempterait le gaz naturel et le propane utilisés dans le cadre d'activités agricoles.

Alors que les tranches d'impôt sur les revenus des particuliers sont indexées chaque année, la déduction pour les petites entreprises n'a pas changé depuis 2009. Cette déduction est précieuse pour les petites entreprises canadiennes, car ce taux d'imposition réduit leur permet de conserver une plus grande partie de leurs gains après impôt pour les réinvestir dans leur entreprise ou rembourser leurs dettes. **La FCEI demande instamment au gouvernement d'augmenter le seuil maximum du taux d'imposition des petites entreprises (p. ex. à 700 000 \$) et de l'indexer à l'inflation à l'avenir** pour s'assurer que les gains réels en dollars de cette déduction soient maintenus au fil du temps³.

Le budget 2018 a introduit de nouvelles règles visant à supprimer progressivement la déduction accordée aux petites entreprises pour les sociétés privées sous contrôle canadien qui, seules (ou dans le cadre d'un groupe associé), gagnent plus de 50 000 \$ de revenu de placement passif (p. ex. intérêts, loyers, dividendes). Ce montant n'a pas augmenté depuis 2018 et n'a donc pas suivi l'inflation. Si c'était le cas, on parlerait maintenant d'environ 59 000 \$⁴. La FCEI recommande **d'augmenter le montant des revenus passifs qu'une entreprise peut gagner à 60 000 \$ avant de réduire la déduction accordée aux petites entreprises.**

L'indexation automatique de la taxe d'accise sur l'alcool devrait être plafonnée de façon permanente, ou abrogée complètement, afin de limiter l'impact des augmentations futures sur les prix et de reconnaître que la TPS/TVH s'applique déjà à la vente de ces produits. Le plafond unique du budget de 2023 a été approuvé par 68 % des PME⁵.

Soutenir la croissance et les transferts des PME canadiennes

La réduction du taux d'imposition des petites entreprises de 9 à 8 %, au moins pour les deux prochaines années, permettrait aux entreprises de disposer de liquidités supplémentaires pour investir dans leurs activités et relever les défis actuels, tels que le remboursement de leurs dettes liées à la pandémie et la lutte contre l'inflation.

Le report de la suppression progressive des allocations améliorées pour la première année dans le cadre de la DPAA, y compris l'incitation à l'investissement accéléré, les mesures d'exonération totale pour les fabricants et les transformateurs ainsi que les investissements dans l'énergie propre, permettrait aux PME d'anticiper les économies d'impôt réalisées grâce à des investissements admissibles récents. Il encouragerait donc l'investissement dans de nouveaux capitaux, y compris l'automatisation, qui pourrait contribuer à combler les pénuries de main-d'œuvre. Le gouvernement pourrait également soutenir l'investissement et la croissance des petites entreprises en **rendant permanentes les mesures de soutien fiscal qui permettent de déduire temporairement et immédiatement jusqu'à 1,5 million de dollars par année d'imposition pour les biens admissibles** acquis par une société privée sous contrôle canadien.

Les petites entreprises sont confrontées à divers obstacles lorsqu'il s'agit de générer des ventes, et nos règles en matière de concurrence n'ont pas réussi à suivre le mouvement. Environ 66 % des PME ont

³ Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, mai 2023.

⁴ Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, juillet 2023.

⁵ FCEI, *Sondage Votre voix*, avril 2023, n=3, 053.

indiqué que l'augmentation du nombre de géants du commerce au Canada a rendu la concurrence plus difficile pour les petites entreprises. En ce qui concerne les marchés numériques, environ la moitié des PME (48 %) ont trouvé plus difficile de rivaliser avec les géants du commerce électronique (Amazon, Etsy, eBay, etc.)⁶. **Alors que le gouvernement fédéral cherche à moderniser la Loi sur la concurrence, les réformes apportées doivent garantir que les petites entreprises ont une chance équitable de faire face à la concurrence dans l'économie d'aujourd'hui.**

Environ 76 % des propriétaires d'entreprise au Canada prévoient de se retirer de leur entreprise au cours de la prochaine décennie⁷. La vente de leur entreprise constitue leur revenu de retraite. L'exonération cumulative des gains en capital est une mesure fiscale importante à cet égard. Elle représentait 971 190 \$ en 2023 et 1 million de dollars pour les agriculteurs et les pêcheurs. **La FCEI recommande de simplifier l'exonération cumulative des gains en capital, de l'étendre pour inclure au moins certains actifs et de l'augmenter à 1,2 million de dollars pour toutes les PME (y compris les pêcheurs et les agriculteurs).**

En outre, bien que le budget de 2023 contienne plus de détails sur les fiducies collectives des employés, celles-ci sont encore en cours d'élaboration et loin d'être simples. Les fiducies collectives des employés doivent être accessibles et compréhensibles pour les propriétaires de petites entreprises. Sur la base de l'expérience acquise dans d'autres territoires de compétence, nous recommandons que **des incitations fiscales soient introduites pour encourager les PME à adopter cette option de succession, étant donné qu'elles sont confrontées à divers risques et défis lors de la création de fiducies collectives des employés.**

Plus de travail et le don du temps

Environ 45 % de nos membres constatent que la pénurie de travailleurs qualifiés, et 34 % celle des travailleurs non qualifiés et semi-qualifiés, est un facteur limitant la croissance de leurs ventes ou de leur production⁸. Si le nombre de postes vacants n'est pas aussi élevé qu'il y a un an, il demeure bien supérieur au nombre de personnes en recherche d'emploi. Au premier trimestre de 2023, il y avait plus de 780 000 emplois vacants⁹. Les PME ont fait tout ce qu'elles ont pu pour attirer les travailleurs. Beaucoup ont essayé d'augmenter les salaires et d'offrir des primes à l'embauche, avec peu de succès. Le nombre de candidats pour leurs offres d'emploi est limité, voire nul. Toutefois, l'automatisation et l'embauche de travailleurs étrangers ont aidé de nombreux employeurs à répondre à leurs besoins en personnel.

Pour améliorer l'accès aux travailleurs étrangers, le gouvernement devrait réduire les formalités administratives, les coûts et les délais de traitement. La FCEI demande au gouvernement de rapidement **rationaliser les processus de demande des programmes d'immigration temporaire et de prendre en compte les besoins de tous les employeurs lors de l'établissement des priorités en matière d'immigration en créant une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers peu qualifiés, y compris ceux qui occupent des postes FEER 4 et 5 (anciennement CNP C ou D). Renforcer ou rendre permanentes les initiatives récentes qui permettent aux immigrants**

⁶ FCEI, *Sondage sur la politique de concurrence au Canada*, janvier 2023, n=2, 423.

⁷ FCEI, *Relève des entreprises au Canada : Se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années*, janvier 2023.

⁸ FCEI, *Baromètre des affaires^{MD} mensuel*, juin 2023, n=528.

⁹ Statistique Canada. Tableau [14-10-0325-01](#), trimestriel, non corrigé des variations saisonnières, en ligne le 20 juillet 2023.

temporaires déjà présents au Canada (p. ex. les étudiants, les titulaires d'un super visa, les personnes à charge qui les accompagnent) de travailler ou de travailler plus d'heures.

Il est également important **d'éviter de dissuader les gens au travail lors de la conception ou de l'introduction de nouveaux programmes (p. ex. soins dentaires, prestations d'invalidité) ou lors de la modification de programmes existants (p. ex. assurance-emploi).** En outre, compte tenu du vieillissement de la population, le gouvernement devrait **inciter davantage les personnes âgées à travailler** en leur permettant de conserver une plus grande partie de ce qu'elles gagnent (p. ex., en améliorant l'accès au montant en raison de l'âge en le basant uniquement sur l'âge, en rendant l'assurance-emploi facultative pour les retraités et en réévaluant l'exemption des gains de base du RPC).

La paperasserie et l'excès de bureaucratie limitent la productivité, entraînent des retards opérationnels et laissent moins de temps aux chefs d'entreprise pour gérer leurs affaires. La FCEI demande au gouvernement de **redonner du temps aux propriétaires de petites entreprises en priorisant la modernisation de la réglementation, en mesurant et en rendant compte du nombre total de règles en vigueur et en actualisant la règle du « un pour un » afin d'inclure tous les règlements, toutes les lois (p. ex. la *Loi de l'impôt sur le revenu*) et toutes les politiques.**

Au niveau fédéral, les questions liées à la fiscalité sont élevées sur la liste des irritants pour les petites entreprises. Le système fiscal est souvent complexe et lourd. La FCEI recommande l'introduction de mesures visant à **simplifier les déclarations fiscales, telles que la pérennisation de la méthode du taux fixe temporaire pour les frais de bureau à domicile et l'actualisation des seuils de TPS et de retenue à la source pour la fréquence des versements, afin de tenir compte de l'inflation.**

En outre, de nombreuses exigences réglementaires varient d'une province à l'autre, ce qui crée des obstacles au commerce intérieur. **La FCEI demande au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'un accord de reconnaissance mutuelle qui élimine rapidement les derniers obstacles au commerce intérieur du Canada.**

Conclusion

Bien que nous espérons une annonce à ce sujet bien avant le budget de 2024, nous demandons instamment au gouvernement de prolonger la date limite de remboursement du CUEC, tout en maintenant l'accès à la partie prêt-subvention. Certaines restrictions de départ n'ont pris fin qu'en octobre 2022, il y a moins d'un an¹⁰. De nombreux propriétaires de petites entreprises se trouvent encore dans une situation d'endettement difficile et ont besoin d'un sursis.

Les PME sont vitales pour l'économie et sont au cœur de nos communautés. Il est impératif que le gouvernement favorise un environnement de croissance économique où toutes les entreprises, même les plus petites, peuvent prospérer.

¹⁰ Agence de la santé publique du Canada, [À compter du 1er octobre, le gouvernement du Canada abrogera les mesures liées à la COVID-19 à la frontière et pour les voyages](#), en ligne le 20 juillet 2023.